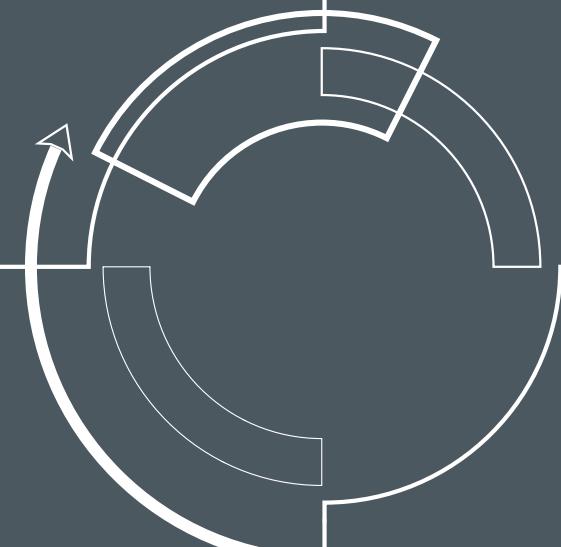


° VV-CEO @a  
O











<b>Pratiques de gouvernance en rapport avec la transmission de l'entreprise</b>	<b>Pratique faible ou inexistant</b>	<b>Pratique moyenne à améliorer</b>	<b>Bonne Pratique acquise par l'entreprise</b>
Les successeurs potentiels dans l'entreprise sont identifiés et préparés à cette fin.			
Les sources potentielles de conflits ou de contentieux à la succession sont identifiées.			
Les mesures adéquates pour y remédier sont prises.			
Une attention particulière est apportée aux points suivants :			
- identification des responsabilités au sein de l'entreprise ;			
- situation patrimoniale de l'entreprise ;			
- créances ;			
- dettes ;			
- structure effective et prévisionnelle de l'actionnariat.			
La transmission hors héritiers (le cas échéant) est préparée.			
On procède dans ce cadre, notamment :			
- au recrutement et à l'intégration de managers externes en vue de management Buy Out (MBO) ;			
- à l'intégration d'actionnaires externes ;			
- à l'évaluation de l'entreprise.			